

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AU MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE  
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RENOUVELLEMENT  
DE LA POLITIQUE CULTURELLE**



**AOÛT 2016**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
	1.1 Présentation de l'auteur .....	3
	1.2 Conseil d'administration .....	4
	1.3 Équipe de la permanence .....	4
<b>2</b>	<b>MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>OBSERVATIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>9</b>

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 Présentation de l'auteur

La Société des Libraires canadiens, fondée le 8 août 1960, membre de la Communauté internationale des Associations de la Librairie, affiliée au Conseil supérieur du Livre, se constituait en Association des libraires du Québec (ALQ) le 23 septembre 1969. Ses buts étaient « d'établir entre tous les libraires qui y sont admis des rapports habituels et de bonne confraternité; d'étudier et de défendre les intérêts généraux, économiques et commerciaux de la profession; d'intervenir auprès des éditeurs, des commissionnaires et des libraires-grossistes pour obtenir qu'ils coopèrent avec elle pour la défense et les intérêts du commerce du livre; de constituer, vis-à-vis de l'autorité, une représentation réelle de la profession; de favoriser la diffusion de la culture française au Canada. »

De 48 membres à ses débuts, l'ALQ en compte aujourd'hui plus du double; c'est-à-dire, 116 librairies indépendantes au Québec et 10 librairies francophones indépendantes hors Québec (Ontario, Nouveau-Brunswick et Belgique). L'ALQ représente 84% des librairies indépendantes agréées.

L'ALQ est un intervenant majeur dans l'industrie du livre. Elle a pour mission de contribuer au développement professionnel des libraires et à l'essor économique de la librairie comme lieu essentiel de diffusion de la culture.

L'ALQ s'est dotée d'objectifs organisés autour des cinq axes suivants :

- Informatisation: favoriser une intégration optimale et efficace des librairies au réseau informatique de la chaîne du livre; exercer une veille stratégique pour déceler les technologies émergentes ainsi que les occasions de développement des affaires ;
- Promotion: inciter et aider les membres à promouvoir le livre et la lecture auprès de leurs clientèles et à assumer leurs responsabilités culturelles et éducatives dans leur milieu ;
- Formation: fournir au personnel des librairies un service de développement professionnel adapté à l'évolution et aux exigences de la profession de libraire ;
- Médiation: intervenir auprès des fournisseurs (distributeurs, éditeurs, transporteurs etc.) et des clients (collectivités), afin de résoudre les difficultés dans les pratiques commerciales ou légales de la commercialisation du livre ;
- Représentation: exercer une représentation dynamique et efficace des intérêts professionnels, économiques et culturels des membres, auprès des instances politiques et des partenaires de l'industrie du livre.

## 1.2 Conseil d'administration

### **Président**

Eric Blackburn, Librairie Le Port de tête (Montréal)

### **Vice-président**

Serge Poulin, Librairie Carcajou (Rosemère et Laval)

### **Trésorier**

Luc Lavoie, Librairie Ste-Thérèse (Ste-Thérèse)

### **Secrétaire**

Valérie Bossé, Librairie Le Fureteur (St-Lambert)

### **Administrateurs/trices**

Maximilien Bouchard, Librairie Marie-Laura (Jonquière)

Éléna Laliberté, Librairie La liberté (Québec)

Robert Leroux, Librairie Alire (Longueuil)

Victoria Lévesque, Librairie Pantoute (Québec)

Laurence Monet, Librairie Monet (Montréal)

## 1.3 Équipe de la permanence

### **Directrice générale**

Katherine Fafard

### **Adjoint à la direction**

Carl Fortin

### **Chargée du développement professionnel**

Judith Sribnai

### **Chargé à la promotion et aux partenariats**

Stéphane Rivard

### **Coordonnatrice du Prix des libraires du Québec**

Véronique Beauchamp

### **Technicienne comptable**

Marie-Christine André

## 2 MISE EN CONTEXTE

### LIBRAIRIE – ENTRE CULTURE ET COMMERCE

Les librairies indépendantes se sont engagées de manière explicite, au cours des dernières années, à promouvoir et à défendre la diversité de la production culturelle. À la fois conscients et inquiets des dangers que font peser sur la culture en général et sur le livre en particulier une conception strictement commerciale des métiers reliés au livre, les libraires indépendants ont défendu l'idée selon laquelle la pluralité était garante du respect de cette diversité. À la richesse de la production littéraire et du livre devraient, selon nous, répondre la richesse et la diversité de ceux qui ont comme métier de faire le pont entre l'auteur et son lecteur.

Au-delà de leur indépendance économique, les libraires partagent un engagement au service du livre et de leurs clients et une façon d'exercer leur métier :

- Autonomie de gestion ;
- Choix d'une offre diversifiée tant en matière de nouveautés que de livres de fonds ;
- Volonté de donner leur chance aux livres de faible diffusion qui ont besoin d'être défendus dans le temps pour trouver leur public ;
- Connaissance des catalogues et capacité à conseiller les clients ;
- Au-delà de son rôle commercial, le libraire est également impliqué dans la vie culturelle de sa ville, de son quartier par des festivals, des invitations, d'auteurs, des débats, des actions vis-à-vis des jeunes publics, des coopérations avec les écoles, les bibliothèques, les associations, les universités...
- Engagement citoyen : par ses emplois et sa contribution à l'économie locale, le libraire défend la vitalité d'un territoire qu'il partage avec ses clients.

Dimension commerciale et dimension culturelle font donc partie de la librairie indépendante. On évoque souvent la dimension commerciale sur le bout des lèvres, alors que la dimension culturelle, elle, est fièrement rapportée. Ces deux fonctions s'entretiennent mutuellement et sont parfois difficilement dissociables.

La librairie est liée à sa position de commerce de proximité soutenue par des nécessités de rentabilité économique, de ventes, de marges, de charges, etc. Mais elle est aussi ancrée dans la ville et les quartiers en tant qu'acteur culturel. C'est un espace de vie qui contribue à la transmission de la connaissance. La librairie indépendante semble être le seul lieu où rentabilité et dimension culturelle sont associées et – parfois tant bien que mal – fonctionnent.

### 3 OBSERVATIONS

#### **LA SANTÉ DES LIBRAIRES, DES ÉDITEURS ET DES AUTEURS D'ICI PASSE PAR :**

##### **❶ LE RESPECT DES LOIS ENCADRANT LE DOMAINE DU LIVRE**

###### **Loi 51 / Loi sur le droit d'auteur / Réglementation du prix du livre**

Alors que des tendances néfastes pour l'économie québécoise prennent de l'ampleur (montée des ventes en ligne sur des sites étrangers et acquisitions de livres numériques non encadrées dans le milieu scolaire), accompagnées d'autres, qui peuvent être dommageables pour notre culture en général (coupure de prix en grandes surfaces, précarité des aides financières et fermetures de librairies indépendantes), tous doivent œuvrer dans le but de protéger cet écosystème fragile et menacé.

La protection de cet écosystème est assurée en bonne partie depuis 1981 par la Loi 51. Elle ne doit en aucun temps être remise en question. Lors de son dépôt, cette loi visait un meilleur développement des industries du livre au Québec, une plus grande diffusion de la littérature québécoise et une augmentation de l'accessibilité au livre, par la mise en place de pratiques commerciales dans le secteur. Une très forte majorité des acteurs s'entend pour reconnaître que la Loi a suscité une révolution dans le secteur du livre et a permis son essor sur l'ensemble du territoire québécois. Elle constitue un outil de stabilisation de la filière du livre au Québec.

De plus, cette Loi a permis de mettre les distributeurs à l'abri d'une excessive course aux suremises que pouvaient exiger certains géants. Cette course aurait mené possiblement à une guerre de prix et eu pour conséquence d'affaiblir le réseau des librairies indépendantes.

L'ALQ réitère clairement sa position : l'adoption d'une loi réglementant le prix des nouveautés - pendant une période de neuf mois et permettant un rabais maximal de 10% - est indispensable. Elle aurait un impact assuré sur la trésorerie des librairies indépendantes, ces lieux de diffusion par excellence.

Chaque année, 35 000 nouveaux titres débarquent dans les librairies, parmi lesquels les grandes surfaces n'en proposent qu'au maximum 500, soit 1,4% de la production annuelle offerte sur le territoire. Ce sont, sans aucun doute, les librairies qui préservent la diversité, soutiennent nos auteurs et permettent l'accessibilité. La réglementation du prix des livres aurait comme impact de leur permettre de poursuivre leur mission de diffusion et de médiation du livre et serait assurément bénéfique pour toute la chaîne du livre, le consommateur et la culture!

L'ALQ demande également au gouvernement d'agir urgemment dans le dossier du livre numérique en encadrant la vente et l'acquisition à même la Loi 51. Elle demande aussi qu'une plateforme soit mise en place pour les écoles du Québec, afin qu'elles puissent faire l'acquisition d'œuvres numériques en respectant les droits d'auteur et l'écosystème du livre.

## ❷ LA RECONNAISSANCE DU RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

*Bien que 95,9 % de la population du Québec soit desservie par une bibliothèque publique, rien n'oblige une municipalité à offrir un service de bibliothèque à ses citoyens et rien ne contraint les bibliothèques à offrir un service de qualité et accessible gratuitement à tous.<sup>1</sup>*

Les libraires ont le privilège de répondre quotidiennement aux besoins des bibliothécaires. Ils sont donc bien placés pour mesurer l'importance du rôle qu'ils jouent dans la vie des lecteurs et lectrices de l'ensemble du Québec. Ils partagent une passion commune, qui est de transmettre le goût de la lecture. Il n'y a pas d'antagonisme entre les deux métiers, mais une grande complémentarité, jusqu'à les rendre indissociables. Les actions menées, qu'elles soient concertées ou non, ont le même but : développer des lecteurs. Toutes les études l'indiquent, dans les petites comme dans les grandes villes, les bibliothèques publiques jouent un rôle crucial sur les plans de la littératie et de l'apprentissage, de l'innovation, de la vie communautaire et de la prospérité.

## ❸ DES INVESTISSEMENTS DANS LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

*L'enseignement des arts constitue une base minimale dans la formation culturelle à l'école. Celle-ci, en effet, doit aussi inclure l'expérimentation, l'expérience esthétique et critique, l'exploration de la créativité et les contacts directs avec des objets culturels et avec ceux qui les créent. C'est pourquoi le gouvernement entend élargir le programme de tournées des écrivains dans les écoles primaires et secondaires et favoriser l'accroissement des achats de livres par les bibliothèques scolaires<sup>2</sup>.*

Considérant que :

- 2 Le budget provincial alloué à l'acquisition de livres pour les bibliothèques scolaires s'élève à 15M\$ par année et qu'il nécessite chaque année des représentations de la part du milieu du livre, afin qu'il soit maintenu et dédié;
- 3 Le montant alloué pour l'achat de livres est très variable selon les commissions scolaires;
- 4 L'achat de livres dans les écoles peut être délégué à des parents bénévoles qui ne connaissent pas assez, ou parfois ne respectent pas, les règles liées à l'achat de livres;

La bibliothèque scolaire a une mission essentiellement éducative et culturelle. En fournissant aux élèves un accès équitable à l'information et aux savoirs, la bibliothèque scolaire contribue à la réussite scolaire et à la formation de citoyens responsables. Le gouvernement du Québec doit assurer à la bibliothèque scolaire la place essentielle qu'elle doit occuper dans l'école afin de:

- Permettre aux élèves de développer des habitudes durables de lecture;
- Permettre aux élèves d'utiliser l'information avec compétence et efficacité, c'est-à-dire avec un sens critique;

---

<sup>1</sup> *Renouvellement de la politique culturelle du Québec*, Mémoire déposé à Monsieur Luc Fortin, ministre de la culture et des communications du Québec dans le cadre de la consultation publique « Un nouveau chapitre culturel pour le Québec », Association des bibliothèques publiques, 6 mai 2016, page 12.

<sup>2</sup> *La politique culturelle du Québec : Notre culture, notre avenir*, Ministère de la Culture et des Communications, Juin 1992, page 100.

- Assurer la présence de personnel qualifié, professionnel et technique;
- Assurer l'accès à une collection de documents riche et variée;
- Assurer l'accès à des locaux aménagés adéquatement;
- Assurer l'accès à des équipements et des appareils informatiques performants.

#### ④ L'ENCADREMENT DE LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE ET L'ENJEU DE LA DÉCOUVRABILITÉ

Une librairie offre entre 6 000 à 50 000 titres représentatifs de la culture et du savoir, alors que les magasins à grande surface n'en proposent que 200 à 300. La réduction du nombre de produits est d'ailleurs au centre de leur stratégie. S'il ne restait qu'eux, seules les traductions des best-sellers américains subsisteraient. L'édition québécoise serait la première à écopper et tout un pan de notre culture disparaîtrait. C'est pourquoi il est si important de soutenir les librairies indépendantes d'ici, car elles sont garantes de l'accessibilité et de la diversité.

La pression créée par les magasins à grande surface, qui se servent des livres comme produits d'appel (*loss leaders*), et par les sites Web de propriété étrangère, qui les vendent à perte pour s'emparer du marché, finiront par épuiser les librairies, les forçant à disparaître. Déjà enclenché, ce processus a d'ailleurs mené à plusieurs fermetures de librairies ici et ailleurs dans le monde. Les géants pourraient alors imposer leur volonté et leur prix, au détriment de l'intérêt collectif et de toute considération culturelle.

Les luttes commerciales dans le domaine du numérique seront encore plus rudes que dans le cas du livre papier. C'est pourquoi les pays qui ont déjà légiféré en matière de livre adoptent des compléments législatifs pour y inclure cette nouvelle réalité. Autrement, les guerres de prix risquent d'entraîner la création d'un monopole de la vente des livres numériques, puis la destruction des réseaux de vente d'imprimés. Les écrivains et éditeurs seraient alors entièrement à la merci d'une seule entreprise qui dicterait ses conditions. Quant aux consommateurs, ils n'auraient pas d'autres choix que de magasiner sur leur site.

Qu'advient-il alors de la production québécoise à travers toute l'offre mondiale, souvent américaine, donc anglophone? Le monde de la musique et celui du cinéma vivent déjà avec cette nouvelle réalité, à savoir comment se faire voir sur une plateforme comme iTunes ou Netflix, alors que les disquaires et les cinémas indépendants sont presque tous disparus. C'est ce que l'on nomme découvrabilité. Dans un monde où le contenu est disponible facilement et partout, où le consommateur a accès avec ses multiples appareils en tout lieu et en tout temps à une abondance, comment être vu? Comment être découvert? C'est le défi de la découvrabilité. Comme nous nous définissons par notre culture, c'est l'identité québécoise qui est en jeu.



## 4 RECOMMANDATIONS

❶ Considérant que la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (Loi 51) fut créée pour sauvegarder notre industrie culturelle et considérant qu'il est toujours primordial de consolider un réseau de librairies qui jouent un rôle irremplaçable dans la diffusion de la culture, il nous apparaît important de rafraîchir sa réglementation et son application. L'ALQ demande également au gouvernement d'agir urgemment dans le dossier du livre numérique en encadrant la vente et l'acquisition à même la Loi 51. Elle demande aussi qu'une plateforme soit mise en place pour les écoles du Québec, afin qu'elles puissent faire l'acquisition d'œuvres numériques en respectant les droits d'auteur et l'écosystème du livre.

❷ Le gouvernement du Québec devrait travailler davantage en concertation avec les municipalités du Québec, afin que la mission des bibliothèques publiques soit reconnue de manière égalitaire partout dans la province.

❸ Que le gouvernement du Québec tienne son engagement pris en 1992, dans la Politique culturelle :

*L'enseignement des arts constitue une base minimale dans la formation culturelle à l'école. Celle-ci, en effet, doit aussi inclure l'expérimentation, l'expérience esthétique et critique, l'exploration de la créativité et les contacts directs avec des objets culturels et avec ceux qui les créent. C'est pourquoi le gouvernement entend élargir le programme de tournées des écrivains dans les écoles primaires et secondaires et favoriser l'accroissement des achats de livres par les bibliothèques scolaires.*

❹ Que le Plan d'action sur le livre du ministère de la Culture et des Communications du Québec soit reconduit après 2017, assurant ainsi le maintien d'aides financières aux librairies indépendantes agréées. Que ce plan inclut l'exemption de toutes les taxes payées par les librairies indépendantes agréées, afin de leur permettre de maintenir leur commerce ouvert à travers toute la province favorisant ainsi l'accessibilité et la diversité.

❺ Que le gouvernement du Québec s'assure que les lois, normes et obligations fiscales soient respectées par tous, afin, notamment, d'augmenter les investissements en culture.